

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ALTIMEO INVESTISSEMENT

Part R : FR0011008374

ALTIMEO ASSET MANAGEMENT

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP ALTIMEO INVESTISSEMENT, a pour objectif la recherche d'une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 5%, sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, en effectuant une gestion discrétionnaire en actions et instruments de taux. L'objectif de performance de l'ordre de 5% annualisés est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marchés arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

Le FCP Altimeo Investissement a vocation, dans le cadre d'une allocation dynamique actions et taux décidée par la société de gestion, de mettre en place des stratégies d'investissement sur des valeurs sous-évaluées avec une approche « stock picking », et sur des valeurs susceptibles de connaître des changements dans la répartition de leur actionnariat tout en cherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille en réduisant l'exposition nette aux actions en cas d'anticipation défavorable des marchés actions de la part du gérant.

L'exposition au risque action sera réduite par l'utilisation de contrats financiers à terme fermes et optionnels ou de gré à gré type « Contract for Differences » (CFD) et de positions vendeuses.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

■ **de 0% à 200% en actions cotées** sur des marchés réglementés de l'Union Européenne, les Etats-Unis et le Canada, l'Asie, de toutes tailles de capitalisations, de tous secteurs économiques, et de bons de souscription, dont :

- de 0% à 60% en actions de petite capitalisation boursière inférieure à 150M€ ou 150MUSD selon la place de cotation ;
- de 0% à 50% en actions de pays émergents.

■ **de 0% à 50% sur le marché des obligations convertibles.**

■ **de 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.**

■ **de 0% à 100% en titres de créance et instruments du marché monétaire**, d'émetteurs souverains, publics ou privés de l'OCDE, de notation minimale à l'acquisition « Investment Grade », soit A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou jugée équivalente selon la société de gestion.

En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres (Selon l'article 313-53-5 du RGAMF).

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et +6.

L'OPCVM est investi :

- en Actions, titres de créance et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou de droit étranger et jusqu'à 30% en FIVG de droit français, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur :

- des contrats financiers à terme fermes ou optionnels et titres intégrant des dérivés, tant dans un but de couverture que d'exposition sur le risque action ou taux, de couverture du risque de change.

Ces positions seront initiées via des contrats « futures », des options, des contrats de type « Contract for Differences » (CFD).

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM Altimeo Investissement pourra avoir une surexposition allant jusqu'à 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée minimum de placement recommandée** supérieure à 5 ans. *Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.*

**Conditions de souscription et de rachat** : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque vendredi à 12 heures et exécutés sur base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour. Le règlement est effectué à J+2.

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi, à l'exception des jours fériés en France, et des jours de fermeture de la Bourse de Paris, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

*Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.*

*Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.*

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition forte aux actions, y compris de pays émergents et de petite et moyenne capitalisation, qui peuvent induire des fluctuations fortes et une volatilité forte de la valeur liquidative, donc un profil de risque et de rendement élevé.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

**Risque sur les marchés émergents** : L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés ci-dessus peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

**Risque de liquidité** : En raison de leurs caractéristiques spécifiques, ces actions peuvent présenter des risques pour les investisseurs et peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché. Ce risque peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

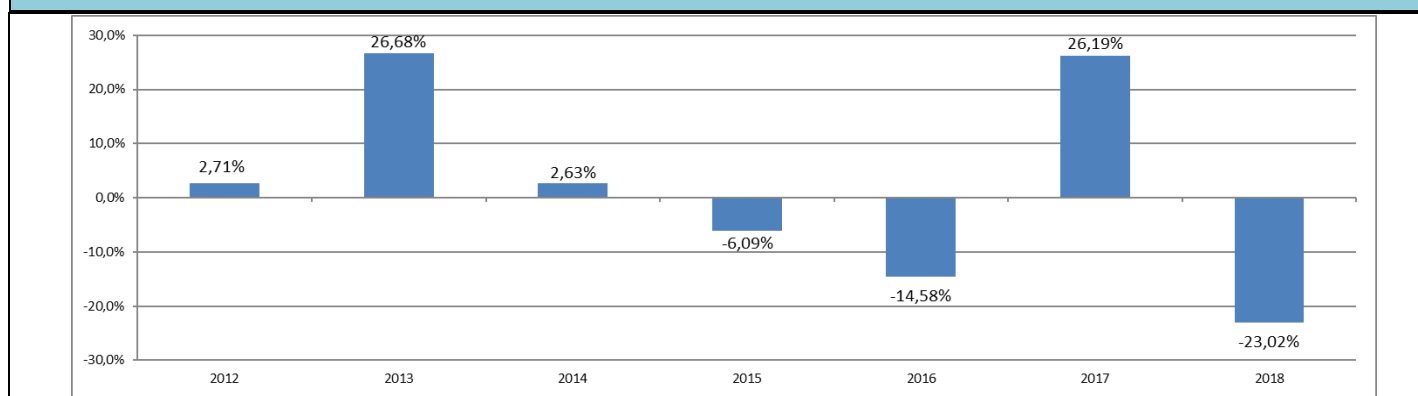
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2,00%
FRAIS DE SORTIE	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,00% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	10% TTC de la surperformance du FCP au-delà de 5% annualisés Montant de la commission de performance facturée au titre du dernier exercice : 2,32%

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'OPCVM au cours du dernier exercice clôturé le 29 mars 2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.altimeo-am.com](http://www.altimeo-am.com).

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



### AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM sera calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 25/03/2011

DEVISE DE LIBELLE : Euro

## INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : RBC INVESTORS SERVICES BANK France.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ALTIMEO ASSET MANAGEMENT  
31, avenue de l'Opéra  
75001 - PARIS  
Tél : 01 40 07 99 00

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur [www.altimeo-am.com](http://www.altimeo-am.com)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

### REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de ALTIMEO ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : ALTIMEO ASSET MANAGEMENT

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

ALTIMEO ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22/01/2019.